



Réunion de la Commission de Concertation
Vergadering van de Overlegcommissie

mardi 13 octobre 2026 à 09:00

ORDRE DU JOUR - AGENDA

EXAMEN DES DOSSIERS :

BEOORDELING DOSSIERS :

N° Nr	H U	N° dossier Dossier nr	Demandeur Aanvrager	Situation du bien Ligging van het goed	E.P. O.O	Motifs Redenen
1.	09:00	17/PFU/201459 9/	Bruxelles Environnement	Forêt de Soignes Régulariser la construction d'un pavillon forestier implanté en Forêt de Soignes, et réaliser des travaux de rénovation (réparer la toiture, remplacer des menuiseries et installer un système d'épuration des eaux)	X	application de l'art. 207 §3 du COBAT (bien classé ou en cours de classement depuis max 2 ans) Art. 188/7 : demandes soumises à une évaluation appropriée des incidences du projet ou installation sur un site Natura 2000 application de la prescription générale 0.5. du PRAS (projets de construction ou de lotissement sur une propriété plantée de plus de 3.000 m²) application de la prescription générale 0.3. du PRAS (actes et travaux dans les zones d'espaces verts, publics ou privés)
2.	09:40	17/PFD/202328 7/	Monsieur EGGERICKX TELLE PERE TELLE FILS TOURISME S.A.	Boulevard du Souverain 19 changer l'affectation d'une zone de stockage au 2ème sous-sol d'un immeuble de logements en un dépôt de véhicules neufs	X	application de la prescription particulière 7.3. du PRAS (superficie de plancher des commerces supérieure à 1000 m² en zone administrative) Rapport d'incidences - Art. 175/20 - MPP - Enquête de 30 jours
3.	10:40	PU/32367-26	Monsieur et Madame ET/OU Charlotte MAYENCE	Avenue des Criquets 10 transformer et isoler la façade avant d'une maison unifamiliale mitoyenne	X	dérogation à l'art.3 du titre I du RRU (implantation de la construction - façade avant)

4.	11:00	PU/32377-26	Monsieur et Madame ET/OU Hélène DERBAUDRENGHI EN	Avenue Emile Van Becelaere 152 transformer et rénover une maison unifamiliale	X	application de l'art. 207 §3 du COBAT (bien à l'inventaire) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)
----	-------	-------------	--	---	---	--